

GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE

GUIDE DE COLORATION DU BÂTI

BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS BÂTIMENTS AGRICOLES

Nuancier des teintes et matériaux pour les projets de construction ou de rénovation des bâtiments d'activités ou agricoles.

Ce guide vous accompagnera dans vos choix, avant de construire votre projet :

- **Regardez autour de vous** : environnement paysager, teintes des constructions voisines ...
- **Pensez à l'intégration de votre projet** : n'oubliez pas qu'il sera visible des autres et qu'il peut impacter le paysage !
- **Veillez à valoriser** notre patrimoine ancien ou en devenir **dans le respect de l'environnement local.**

Quels que soient les couleurs ou matériaux choisis, vous devez déclarer vos travaux en mairie. Pour tout conseil et renseignement prendre contact avec le service urbanisme de votre secteur.

Pour une intégration harmonieuse dans le paysage et une mise en valeur du patrimoine bâti, la commune, le service instructeur ou l'Architecte des Bâtiments de France (en secteur protégé), pourront imposer des prescriptions sur le choix des enduits, bardages ou type et coloris de couvertures.

LES BARDAGES METALLIQUES (couvertures et façades)



 Privilégiez l'unité des teintes entre toitures et façades.

 Les couvertures RAL 6011 ne peuvent être mises en œuvre que si le bardage est de la même teinte.

 **Pour favoriser l'intégration du bâtiment, une couleur unique du toit et des façades peut être envisageable**

LES COUVERTURES TUILES



 En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES BARDAGES BOIS



Bardage
mélèze



Bardage
rétifé ou brûlé



Bardage
autoclave



Bardage
douglas



Bardage à couvre
joints



L'utilisation de lasure colorée est à proscrire.

Privilégier un bois naturel chaulé, du brou de noix ou de l'huile de lin. Certaines essences peuvent s'employer sans traitement (ex : châtaignier).

LES ENDUITS DES BÂTIMENTS EN MAÇONNERIE*



118



235



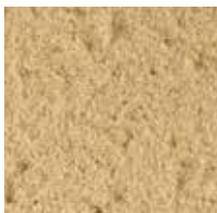
267



377

* Les teintes sont données à titre indicatif d'après le nuancier Color Chaux de St Astier. S'assurer auprès de votre fabricant de la concordance des teintes. Le nuancier donne à voir uniquement des références de teintes et un aspect de finition, en aucun cas il ne prescrit une marque ou un fabricant.

Des échantillons des différentes teintes et finitions sont disponibles en mairie.



549



467



543



445



L'emploi d'un enduit « blanc » est interdit.



023



534



698



057



Dans le périmètre du Grand Site de France Vallée de la Vézère, il est recommandé de soumettre les projets des constructions de bâtiments agricoles en Guichet Unique avant le dépôt du permis de construire.

Les communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir ont annexé ce guide au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les coloris et matériaux présentés ici s'imposent donc à tous les porteurs de projet.